



COMME PARENT

Guide destiné aux parents d'enfants de 6 à 17 ans, rempli d'astuces, d'outils et de ressources afin de faire face à l'intimidation avec bienveillance

Avec la participation financière de :

ENSEMBLE CONTRE

l'intimidation!

Québec

Le Comité régional de concertation contre l'intimidation et la violence, issu de la Table de concertation jeunesse de la région de Châteauguay, est fier de vous présenter « Mon pouvoir sur l'intimidation comme parent », guide à l'intention des parents des jeunes du primaire et du secondaire.

Depuis 2012, les membres du comité régional travaillent à la réalisation de différents projets afin de soutenir la communauté.

L'élaboration de ce guide a été effectuée à la suite du Guide des ressources en prévention de l'intimidation et de la violence destiné aux intervenant-es scolaires et communautaires, en français (2019) et en anglais (2021).

Le guide à l'intention des parents ainsi que la traduction de celui-ci ont été réalisés grâce au programme de soutien financier « Ensemble contre l'intimidation » du Ministère de la Famille.

CONÇU PAR

Roxanne Brosseau, *Benado*

Julie Mailhot, *ESPACE Châteauguay*

Chantal Brasseur, *AVIF*

Claudia Lavigne et Jennifer-Ann Dooling, *La Re-Source*

Véronique Beauregard, *CALACS Châteauguay*

Avec l'appui des membres du comité régional, ainsi que la participation de Claudia Poulin du CSSDGS

«Construisons un pont entre nos ressources du milieu et les familles»

Comme vous le savez, le guide du meilleur parent n'existe pas. Bien que vous soyez l'expert-e de vos enfants, il peut vous arriver de vous sentir impuissant-e et dépassé-e par certaines situations.

Le comité souhaite que cet outil soit simple afin que vous puissiez vous y référer rapidement.

À travers ce guide, vous aurez accès aux bonnes pratiques à prioriser lorsque votre enfant se retrouve victime, témoin ou utilise des comportements d'intimidation ou de violence. De plus, nous vous présenterons les organismes de la région détenant une forte expertise en la matière ainsi que des ressources complémentaires qui, en cas d'incertitude, peuvent vous soutenir dans l'accompagnement de vos enfants.

«Un incident d'intimidation se produit à toutes les 7 minutes dans une cour d'école, au Canada»¹

¹ Ministère de la Justice du Gouvernement du Canada, extraits du bulletin Bâtir des communautés plus sûres no. 7 hiver, 2003

Faire preuve de bienveillance dans ces situations délicates n'est pas «un jeu d'enfant»

En tant que parent, à l'intérieur même de vos actions au quotidien, vous procurez à votre enfant une bonne partie du bagage nécessaire pour affronter différentes situations. À même celles-ci, vous lui faites prendre conscience de l'importance que vous accordez aux rapports égalitaires, et ce, chaque fois que vous favorisez des relations saines basées sur le respect mutuel: le respect de soi et des autres.

Vous êtes un pilier indispensable pour bâtir l'estime de soi de votre enfant et renforcer les notions d'acceptation, de tolérance et d'empathie.

Voici quelques attitudes favorisant la discussion avec votre enfant à la suite d'une situation d'intimidation :

Priorisez un temps de retrait afin d'identifier comment vous vous sentez;

ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE DISPONIBLE POUR L'ÉCOUTER;

Faites preuve **d'ouverture** et de **calme**;

Choisissez un bon moment pour vous et votre enfant où vous pourrez lui **ACCORDER TOUTE VOTRE ATTENTION**;

Évitez les jugements et la culpabilisation;

PERMETTEZ-LUI DE S'EXPRIMER sur ses perceptions et ses émotions;

Dites-lui que vous la/le croyez;

DÉCULPABILISEZ votre enfant ;

OFFREZ-LUI VOTRE SUPPORT tout au long du processus et dans les conséquences qui s'en suivent;

Impliquez votre enfant dans la recherche de solutions;

POSEZ DES QUESTIONS OUVERTES:

« Quand est-ce arrivé ? » « Raconte-moi ce qui s'est passé dans tes mots », etc.



« Vos paroles et vos gestes agissent comme un miroir sur votre enfant » !

citation du comité

Des concepts à distinguer

La colère est une émotion au même titre que les autres! Elle est donc normale et saine. Malheureusement, peu de gens se sentent confortables de la ressentir et encore moins de la gérer. Cependant, lorsque nous y parvenons, nous ne la faisons pas vivre aux gens qui nous entourent. La colère peut même être utile dans le sens où elle nous fait prendre conscience de nos valeurs, de nos opinions, etc. Il est important de savoir que la colère peut se vivre sans l'utilisation de la violence.

La violence est une action par laquelle une personne tente d'établir un rapport de force avec une autre personne. La violence ne donne pas d'importance aux besoins et aux émotions de l'autre. La personne qui utilise des comportements violents force l'autre à agir contre son gré sans respecter ses droits. La violence est un moyen utilisé pour atteindre ses buts. Il existe cinq formes de violence soit : physique, verbale, psychologique, sexuelle et économique.²



¹ Tel-Jeunes (2012). Émotions : la colère. <http://teljeunes.com/informe-toi/sante-mentale/emotions/colere> (page consultée le 13 juin 2012) Trépanier, M. (2009). Communiquer sans violence. Salaberry-de-Valleyfield : Via l'Anse. 29p.

² L'Heureux, P. (2000). Travailler avec la violence. Châteauguay : Action sur la Violence Intrafamiliale et Conjugeale. 64p.

Tel-Jeunes (2012). La violence. <http://teljeunes.com/informe-toi/violence/quest-ce-que-la-violence/quest-ce-que-la-violence> (page consultée le 13 juin 2012)

Voici différentes manifestations

PHYSIQUE

- Faire trébucher;
- Bousculer;
- Contraindre;
- Retenir avec force;
- Empêcher de sortir;
- Frapper;
- Pincer;
- Tirer les cheveux;
- Lancer des objets;
- Cracher sur l'autre;
- Etc.

VERBALE

- Insulter;
- Se moquer;
- Ridiculiser;
- Menacer;
- Faire des remarques discriminatoires, sexistes, homophobes ou racistes;
- Etc.

PSYCHOLOGIQUE

- Propager des mensonges ou des rumeurs;
- Dénigrer;
- Manipuler;
- Humilier;
- Isoler;
- Faire douter l'autre de ses perceptions;
- Exclure;
- Etc.

ÉCONOMIQUE

- Détruire les objets;
- Vandaliser les biens de l'autre;
- Voler le lunch, l'argent, la carte de guichet;
- Forcer l'autre à acheter / voler quelque chose;
- S'approprier les biens de l'autre;
- Etc.

SEXUELLE

- Toucher les parties intimes;
- Mimer une activité sexuelle;
- Faire des commentaires sur les parties intimes;
- Envoyer des photos intimes non désirées;
- Faire des avances sexuelles avec insistance;
- Etc.

CYBERINTIMIDATION

Par l'entremise des technologies Réseaux sociaux, jeux vidéos, messages textes, sites web, etc.

Tableau intimidation et manifestations associée:

Inspiré du « Guide pour accompagner les parents » de la Fédération des comités de parents du Québec, https://www.fcpq.qc.ca/sites/24577/FCPQ%20guide%20intimidation_VD.pdf

Le pouvoir des témoins, souvent sous-estimé

« Dans 85% des cas d'intimidation entre enfants, d'autres enfants sont présents. »¹ Il est donc essentiel d'échanger sur le sujet afin d'outiller votre enfant à y faire face.



Tenir un échange avec votre enfant sur les différentes réactions des témoins et explorer ce qu'elle/il en pense ainsi que son aisance à adopter certaines actions.



Encourager votre enfant à vous parler de toutes situations d'intimidation dont elle/il a été témoin, peu importe les réactions qu'elle/ il a eu.



Mettre de l'avant qu'il est NORMAL de ne pas savoir comment réagir la première fois et que nos réactions peuvent être différentes selon le contexte et les personnes impliquées.



Oublier les discours moralisateurs: privilégier l'échange. Ceci suscitera davantage chez votre enfant l'envie de prendre action positivement.

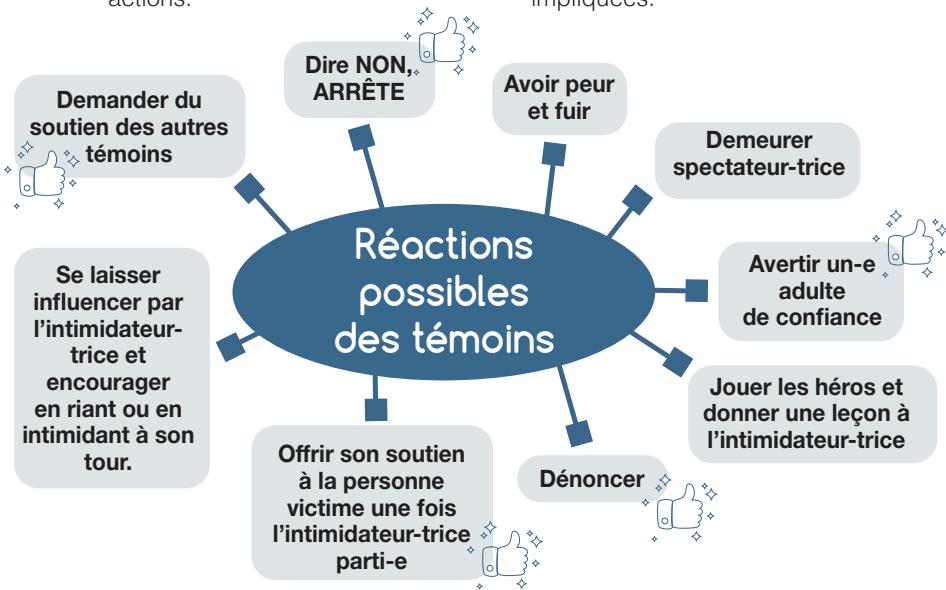
Accompagner mon enfant



Identifier avec elle/lui les personnes de confiance avec qui elle/il serait à l'aise d'en parler et/ou de dénoncer la situation.



Noublier pas de lui refléter que la prévention de l'intimidation ne repose pas uniquement sur ses épaules et qu'un petit geste, quel qu'il soit, peut faire toute la différence.



¹ Ministère de la Justice du Gouvernement du Canada, extraits du bulletin Bâtir des communautés plus sûres no. 7 hiver, 2003

² Ministère de la Justice du Gouvernement du Canada, extraits du bulletin Bâtir des communautés plus sûres no. 7 hiver, 2003

Inspiré du livre « À l'aide ! Il y a de l'intimidation à mon école ». Par Nadia Gagnier, éditions La Presse, 2012

Mieux comprendre les impacts

«L'intimidation est sans doute le pire stress que l'on puisse subir...»

Tracy Vaillancourt, professeure à la Faculté d'éducation et à l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa

Pour les enfants et les adolescent-es, il est souvent plus facile de comprendre la gravité de leurs gestes lorsque les impacts sont visibles (ex : blessures physiques, pleurs, etc.). Dans un contexte d'intimidation, les différentes formes de violence utilisées et les gestes répétés engendrent des impacts souvent moins visibles chez les personnes victimes puisqu'ils les détruisent de l'intérieur.

Toutefois, ces impacts peuvent s'extérioriser, et ce, de façon différente d'un-e enfant à l'autre. Ils peuvent apparaître en même temps, l'un à la suite de l'autre ou à retardement. En tant que parent, il est important de rester à l'affût de tout changement important de comportement chez notre enfant et d'aller vérifier nos préoccupations.

Saviez-vous que...

- Refuse d'aller à l'école,
- Douleurs au ventre, maux de tête,
- Manque de concentration,
- Pertes ou difficultés de mémoire,
- Isolément, a peu d'ami-es,
- Humeur changeante, semble triste et malheureux-euse,
- Difficultés scolaires,
- Anxiété chronique,
- Symptômes dépressifs...

Le souvenir de la douleur physique s'efface peu à peu, mais la douleur psychologique, elle, perdure dans le temps. L'intimidation vécue à répétition provoque de multiples traumatismes sur le cerveau, comparables à ceux vécus par un-e enfant violenté-e physiquement, laissant de lourdes séquelles.

«Toute personne a un besoin d'appartenance fondamental, et l'intimidation empêche la satisfaction de ce besoin.»¹ En revanche, ceci peut expliquer également qu'un-e enfant ayant été lui-même victime par le passé, tente de satisfaire ce besoin d'appartenance en utilisant des comportements intimidants.

¹ Yates, D. (s.d.). Le cerveau à la mémoire longue. Récupéré de <https://recherche.uottawa.ca/perspectives/cerveau-memoire-longue>



Mieux comprendre l'enfant qui utilise des comportements d'intimidation

« La première étape avant de commencer à réfléchir à des solutions est d'abord d'essayer de comprendre ce qui se cache derrière » - Susan Baer

Qu'est-ce qui peut amener mon enfant à intimider les autres?

Une chose est certaine, c'est que l'intimidation n'est pas un rite de passage ou une étape d'affirmation. Il est important de garder en tête qu'il n'y a **aucune raison valable d'utiliser l'intimidation**.

Il existe une multitude de facteurs pouvant amener un-e enfant à utiliser des comportements d'intimidation et il est essentiel de les considérer pour bien l'accompagner. Dans certaines situations, l'enfant **peut tenter de reproduire un comportement observé**, c'est-à-dire qu'elle/il a appris que la violence est une façon efficace d'exprimer sa frustration et sa colère et d'obtenir ce que l'on veut (recherche de pouvoir). Dans d'autres cas, l'enfant **peut tenter de répondre à un besoin non comblé et utilise la violence de manière fonctionnelle, pour obtenir un gain** (recherche un statut social, l'attention, la reconnaissance, le maintien de sa position d'autorité dans le groupe, etc.).

«Selon la psychiatre Susan Baer, directrice médicale des services ambulatoires de santé mentale au BC Children's Hospital, l'une des raisons communes chez certain-es enfants et adolescent-es qui ciblent une victime parmi leurs pairs est qu'**ils/elles se sentent impuissants dans d'autres aspects de leur vie.**»¹

Besoin d'estime

sentiment d'avoir de la valeur, se sentir utile, conserver son identité

Besoin d'appartenance

souhaite être reconnu-e, avoir un statut, souhaite se sentir aimé-e, faire partie d'un groupe

Besoin de sécurité

peut être elle/lui-même une victime, sentiment de contrôle, sentiment de justice

Les stratégies pouvant être mises en place...

Susciter l'introspection de votre enfant afin de l'accompagner face à ses comportements inadéquats, notamment en l'amenant à :

- Reconnaître sa responsabilité sans la minimiser;
- Saisir l'effet négatif de ses gestes;
- Identifier pourquoi elle/il commet ce comportement (gains);
- Cesser de justifier son comportement et de croire que son comportement est justifié;
- Réaliser qu'elle/il doit travailler pour changer son comportement;
- Découvrir les avantages à changer son comportement.

Promouvoir l'utilisation d'attitudes positives et de stratégies non-violentes, notamment en amenant votre enfant à :

- Développer des moyens pour gérer sa colère et son stress;
- Apprendre à s'affirmer positivement;
- Identifier les émotions que les autres ressentent et éprouver de la sympathie;
- Réajuster sa perception de pouvoir personnel externe;
- Enrichir ses habiletés en résolution de problème;
- Réaliser les avantages liés aux solutions non-violentes;
- Être un leader positif.

¹ Uberlaker, S. (2018 26 août). Quoi faire si mon enfant est un intimidateur à l'école? La presse Canadienne. Récupéré de <https://lactualite.com/actualites/quoi-faire-si-mon-enfant-est-un-intimidateur-a-lecole/>

Quand l'intimidation s'invite à la maison, entre nos enfants d'âge primaire

Comprendre ce que c'est :

L'intimidation au sein de la famille est très souvent banalisée, au point où l'on n'en parle pas en ces termes. Pourtant, l'intimidation dans la fratrie existe réellement. Elle doit être prise au sérieux et non comme de « simples » chicanes. « Quand la chamaillerie se transforme en système organisé d'intimidation, qu'il y a persistance dans le comportement d'un-e enfant et que l'autre se sent menacé, il faut prendre la situation au sérieux »¹. De plus, nos familles étant de plus en plus diverses dans leur composition, les tensions peuvent se construire au sein même de notre propre foyer.

En tant que parent, il peut être difficile de reconnaître que des paroles et des gestes de violence se manifestent dans notre famille, mais il est important d'être à l'affût des interactions malsaines entre nos enfants et de vérifier ce qui se passe.

« C'est juste une petite chicane, ce n'est rien de grave. »

Comment l'intimidation prend forme sous un même toit ?

Enfant: Maman, est-ce que je peux te parler?

Mère: Tu as l'air préoccupé, qu'est-ce qui se passe?

Enfant: Je suis tanné, je me fais traiter de con, de laid, je me fais pousser chaque fois que je suis dans son chemin... Je ne me sens vraiment pas bien...

Mère: Et qui te fait ça?

Enfant: C'est un garçon... Un peu plus vieux que moi.

Mère: Et ça arrive souvent?

Enfant: Oui. Presque tous les jours. Il rit de moi devant mes amis et il dit à tout le monde que je suis un con! Il l'a même mis sur Facebook l'autre jour. En plus, quand tu me donnes de l'argent pour dîner, je dois la cacher sinon il me la prend. Quand je lui dis que je vais en parler, il menace de me casser la gueule! Je ne sais plus quoi faire...

Mère: Je suis contente que tu m'en parles, tu es très courageux. Ça ne peut plus continuer comme ça! Tu as le droit de te sentir en sécurité! Ce garçon, il est à ton école?

Enfant: Non. Il est à la maison... C'est mon frère.

¹ <https://www.cybersoleil.com/lepinieuse-question-de-l'intimidation-dans-la-fratrie/> L'épinieuse question de l'intimidation dans la fratrie, Journal Le Soleil de Châteauguay 11 mai 2016 Patricia Blackburn

Quand l'intimidation s'invite à la maison, entre nos enfants d'âge primaire

VOTRE ENFANT SUBIT DES COMPORTEMENTS INTIMIDANTS



- Rigole avec ses frères et ses sœurs;
- Invite ses ami-es à la maison;
- Participe aux activités de la maison;
- Est capable d'argumenter avec la fratrie;
- Demande de l'aide à ses parents au besoin.



- A tendance à rester près du parent, change de pièce quand sa fratrie arrive;
- Va chez ses ami-es et ne les invite plus à la maison;
- Donne raison à sa fratrie et ne s'obstine pas;
- Demeure plus souvent dans sa chambre.



- S'isole, ne va plus chez ses ami-es et ne les invite plus;
- Est irritable, anxieux, pleurs inexplicables, maux de tête, maux de ventre;
- Refuse de parler;
- Présente des blessures physiques qu'elle/il ne peut justifier.

VOTRE ENFANT UTILISE DES COMPORTEMENTS INTIMIDANTS



- Est souriant-e et enjoué-e;
- Prend de la place dans la famille;
- Se positionne en mini-parent;
- Est capable d'argumenter avec la fratrie.



- Minimise ses actes et son rôle dans les conflits;
- Ne respecte pas l'intimité de sa fratrie: entre dans sa chambre sans autorisation, prend ses vêtements;
- Ridiculise sa fratrie devant ses ami-es;
- Est brusque dans ses paroles et ses gestes.



- Tient des propos ou des gestes violents envers son frère ou sa sœur;
- Ne démontre pas d'empathie ou de regret;
- Refuse de parler, s'oppose aux parents et nie;
- Refuse de collaborer à réparer ses gestes.

Quand l'intimidation s'invite à la maison, entre nos enfants d'âge primaire

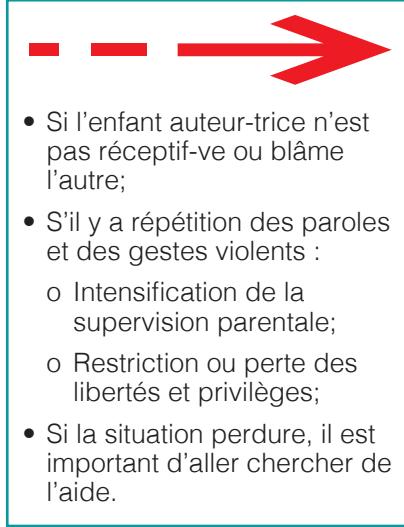
ACCOMPAGNER SON ENFANT



- Établir des règles de vie et des conséquences s'il y a non-respect de celles-ci en famille;
- Renforcer les comportements attendus dans la famille;
- S'assurer de maintenir un bon canal de communication (conseil de famille, etc.).



- Intervenir rapidement lorsqu'il y a présence de toutes formes de violence entre vos enfants;
- Accompagner vos enfants dans la résolution des conflits et ce, dès un jeune âge.



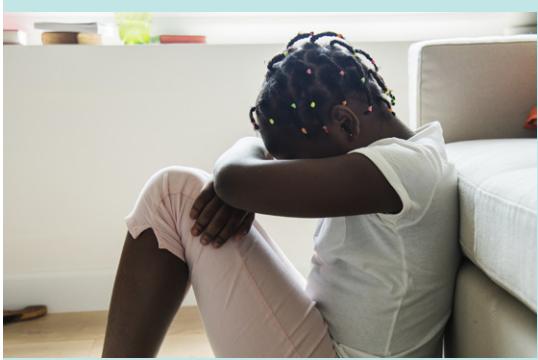
- Si l'enfant auteur-trice n'est pas réceptif-ve ou blâme l'autre;
- S'il y a répétition des paroles et des gestes violents :
 - o Intensification de la supervision parentale;
 - o Restriction ou perte des libertés et priviléges;
- Si la situation perdure, il est important d'aller chercher de l'aide.

UTILISER DES GESTES DE RÉPARATION OU DES CONSÉQUENCES LOGIQUES PLUTÔT QUE DES PUNITIONS.

Gestes de réparation possibles :

- Rétablir publiquement la réputation de sa sœur ou de son frère à l'école et/ou sur les réseaux sociaux (si elle/il a fait circuler une rumeur sur elle/lui, par exemple).
- Faire une carte accompagnée d'un texte pour se faire pardonner de son geste.
- Donner un cadeau fait maison (ex : assiette de fruits frais, biscuits, pots en céramique, bricolage, etc.).
- Aider à faire une tâche, un travail, un devoir ou faire le ménage de sa chambre.

Quand l'intimidation s'invite à la maison, entre nos enfants d'âge primaire



PETITES ASTUCES

Vérifiez vos doutes :

« J'ai l'impression que quelque chose ne va pas et ça m'inquiète.

As-tu le goût de m'en parler?

Peut-être qu'ensemble, on pourrait trouver une solution. »

CHAQUE MOT A SON IMPORTANCE: OSEZ VOUS EXCUSER.

«Un-e enfant qui voit un-e adulte s'excuser apprend que c'est normal de faire des erreurs et elle/il apprend comment récupérer une erreur» ²

Vos paroles et vos gestes agissent comme un miroir sur votre enfant...

SITES PERTINENTS



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC



ordrepsy.qc.ca

 Réseau pour un Québec Famille
quebecfamille.org

LigneParents
1 800 361-5085



² Legault, J.-B. (2019, 12 juillet). L'intimidation commence à la maison, dit une nouvelle étude. Récupéré de <https://www.lesoleil.com/actualite/lintimidation-commence-a-la-maison-dit-une-nouvelle-etude-e656ca2b554790573a998ee65d0defdc>

La cyberintimidation

COMPRENDRE ce que c'est :

« Harceler une personne ou tenir à son endroit des propos répétés, menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits, en utilisant les moyens technologiques tels qu'internet, les plateformes de réseaux sociaux, la messagerie texte ou instantanée, les jeux en ligne, etc. » ¹



«Avec le numérique, le clavier remplace le crayon, les touches se substituent à des lettres, l'écran prend la place des pages d'un livre, mais les mots appartiennent toujours à celles / ceux qui les écrivent.» ²



[parentscyberavertis.ca
/app/fr/info_apps](https://parentscyberavertis.ca/app/fr/info_apps)



Pour en connaître davantage sur les diverses applications:

Les préados / ados et les applis

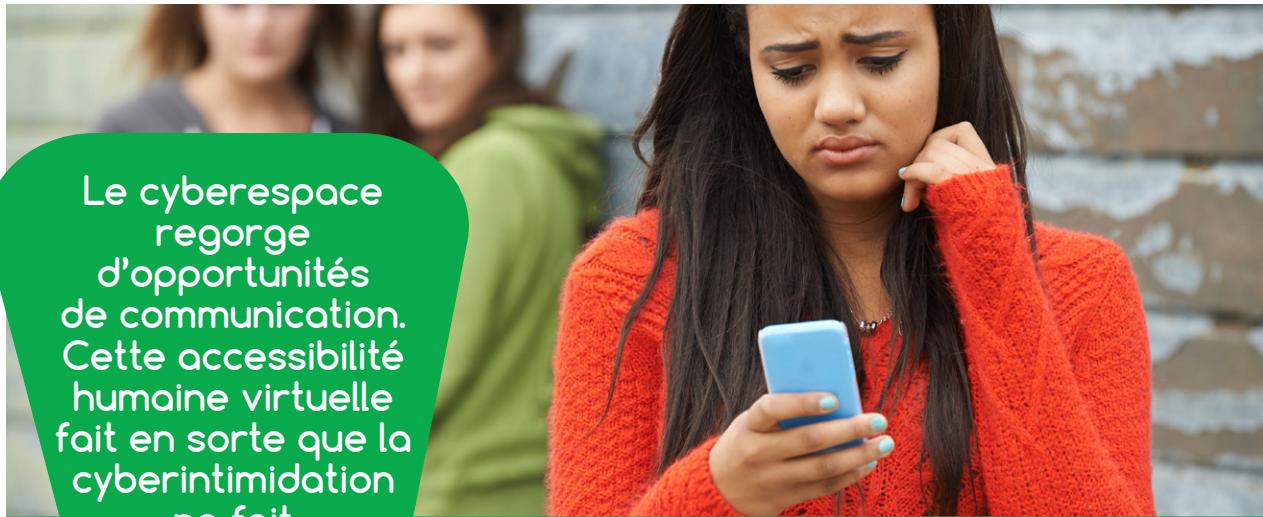
Conseils pour vous tenir à jour sur les applis que vos enfants utilisent.

¹ Service de Police de la ville de Montréal (s.d.). Cyberintimidation. Récupéré de <https://spvm.qc.ca/fr/Jeunesse/Cyberintimidation>

² Inspiré de M. Y. Citation d'internaute. Récupéré de www.citation-celebre.com

La cyberintimidation

Le cyberespace regorge d'opportunités de communication. Cette accessibilité humaine virtuelle fait en sorte que la cyberintimidation ne fait qu'augmenter.



EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

La cyberintimidation

ACCOMPAGNER mon enfant :

- Mettre des règles claires quant à l'utilisation des moyens technologiques : nombre d'heures et conditions d'utilisation;
- Se familiariser aux diverses plateformes utilisées par votre enfant et en discuter avec elle/lui;
- Sensibiliser votre enfant sur les différentes mesures de sécurité sur le web;

 **Privilégier de brèves discussions au quotidien plutôt qu'un long dialogue ponctuel.**

VOTRE ENFANT EST VICTIME OU TÉMOIN ? TU BIPES PEUT L'AIDER¹ :

B Bloque la personne qui envoie des messages blessants.

I Ignore ses messages, ne lui réponds surtout pas.

P Parles-en avec un-e adulte de confiance.

E Enregistre les messages reçus (capture d'écran).

S Signale pour dénoncer la cyberintimidation.

(Aux réseaux sociaux auxquels ça se produit, à un-e adulte de confiance, à l'école ou à la police.)

«S'il n'est pas possible d'empêcher un acte de cyberintimidation, on peut tout de même tenter de le prévenir»²

La cyberintimidation

À NE PAS OUBLIER :¹

LES ÉCRITS RESTENT!

CE QUI NE SE DIT PAS À HAUTE VOIX NE SE PUBLIE PAS NON PLUS !

EMPREINTE NUMÉRIQUE

Tout ce qui est écrit, publié, partagé sur internet laisse des traces.

MÊME SI ON TENTE DE LES EFFACER !



SITES PERTINENTS



BON À SAVOIR...



L'application **Bodyguard** aide à filtrer les commentaires polluants et les contenus haineux et à protéger contre la cyberintimidation.
francoischarron.com

¹ Inspiré de Cyber Simple. (2021). Devenons tous des Cyber Héros. Récupéré de <https://www.cybersimple.be/fr/cyberheros>

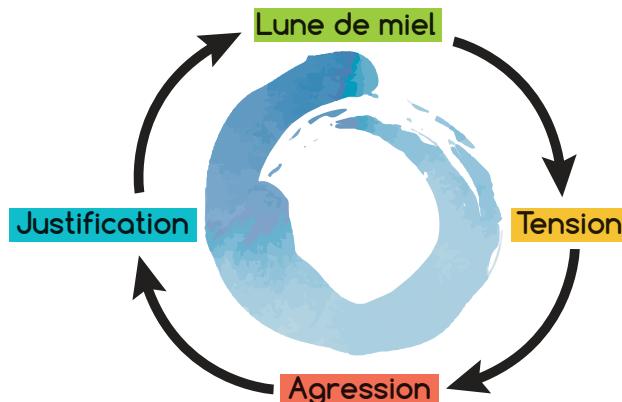
L'intimidation et la violence dans les relations amoureuses

COMPRENDRE ce que c'est :

La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes est une prise de pouvoir qui est utilisée pour dominer une autre personne en la maintenant dans un climat d'insécurité et de peur. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle ; **il s'agit d'un choix**. Elle s'exerce à travers un cycle qui s'installe de façon progressive. Habituellement, plus le cycle de la violence s'installe, plus il y a une escalade de la violence. Toutes les phases du cycle de la violence ne sont pas toujours visibles, même chose pour les formes de violence.



Le cycle de la violence



AGGRESSION Le jeune qui adopte des comportements violents utilise une des 5 formes de violence ou plusieurs. La jeune qui est victime ressent un malaise qui prend différentes formes selon chacune : colère, peine, incompréhension, injustice, etc.

JUSTIFICATION Le jeune qui utilise des comportements violents trouve des excuses, explique pourquoi il y a eu éclatement : les raisons sont à l'extérieur de lui. La jeune qui est victime se sent coupable, doute de ses perceptions, sa colère disparaît.

LUNE DE MIEL Le jeune qui utilise des comportements violents promet des changements de comportements. Il fait tout pour se faire pardonner, il est très gentil, très attentionné, etc. La jeune qui est victime retrouve celui qu'elle aime et a espoir que la relation redevienne comme au début.

L'intimidation et la violence dans les relations amoureuses

Les premières relations amoureuses forgent les dynamiques de relations intimes; il est important de s'en préoccuper.

Pour connaître les attitudes à favoriser avec votre enfant, rendez-vous à la page 3 du guide.



4 critères pour différencier la violence d'une chicane de couple:

LE POUVOIR : Le jeune qui utilise des comportements violents utilise une forme de violence afin d'abaisser et de faire sentir inférieure à lui la jeune qui est victime.

L'INTENTION : Son attitude et ses gestes ont toujours pour but spécifique d'obtenir du pouvoir sur la jeune qui est victime. Ses propos sont toujours remplis de reproches.

LA PERSISTANCE : À chaque fois, c'est la même chose. Il utilise des stratégies qui se sont installées progressivement avec le temps, et ce, dans différentes situations.

L'IMPACT : La jeune qui est victime ressent souvent la même chose: honte, culpabilité, diminution de l'estime de soi, isolement, etc.

La jalousie n'est pas une preuve d'amour, c'est une façon de garder le contrôle sur l'autre personne.

Pour avoir des exemples concrets, visitez ces sites:



www.cestpasviolent.com

www.sosviolenceconjugale.ca

www.projetxox.ca

L'intimidation et la violence sexuelle

COMPRENDRE ce que c'est :

«La violence sexuelle est un terme qui englobe toutes les formes de violences, physiques ou psychologiques, qui se manifestent de façon sexuelle: [inceste], agression sexuelle, exploitation sexuelle, cyberviolence sexuelle, leurre d'enfants, prostitution juvénile ou proxénétisme. Peu importe la forme qu'elle prend, la violence sexuelle entraîne de lourdes conséquences, tant pour les victimes et leurs proches que pour la société. La violence sexuelle peut toucher toutes les familles, les enfants et les adolescents, garçons et filles, de toutes les classes sociales et de toutes les cultures.»¹

UNE AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL, C'EST...

- Un geste, des paroles, des attitudes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu **sans le consentement** de la personne visée;
- Un acte de domination, d'humiliation, d'abus de **pouvoir**, de violence, principalement commis envers les enfants, les adolescentes, et les femmes;
- Un comportement visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par l'utilisation de **la force, de la contrainte, de l'intimidation, du chantage, de la manipulation et des menaces implicites ou explicites**.

L'INTIMIDATION UTILISÉE COMME STRATÉGIE DE CONTRÔLE...



Inspiré de <http://calacs-chateauguay.ca/aide/pour-les-victimes/une-agression-a-caractere-sexuel-cest-2/>

¹ Fondation Marie-Vincent (2016). Qu'est-ce que la violence sexuelle ? Récupéré de <https://marie-vincent.org/cause/que-que-la-violence-sexuelle/>

L'intimidation et la violence sexuelle

Et le consentement ?!

Au Canada, l'âge légal pour consentir à une activité sexuelle est fixé à 16 ans.

Des exceptions sont prévues pour les jeunes de moins de 16 ans.

Selon la loi, une personne de:

moins de
12 ANS

12 ANS

13 ANS

14 ANS

15 ANS

16 ANS

17 ANS

PEUT CONSENТИR À UNE ACTIVITÉ SEXUELLE SI L'AUTRE PERSONNE

AUCUNE PERSONNE

A
moins de
14 ANS

A
moins de
15 ANS

A
moins de
19 ANS

A
moins de
20 ANS

N'EST PAS EN POSITION
D'AUTORITÉ OU EN POSITION
DE CONFIANCE À SON ÉGARD.

ET QU'IL Y A ABSENCE DE SITUATION D'AUTORITÉ, DE DÉPENDANCE,
D'EXPLOITATION OU DE POSITION DE CONFIANCE.

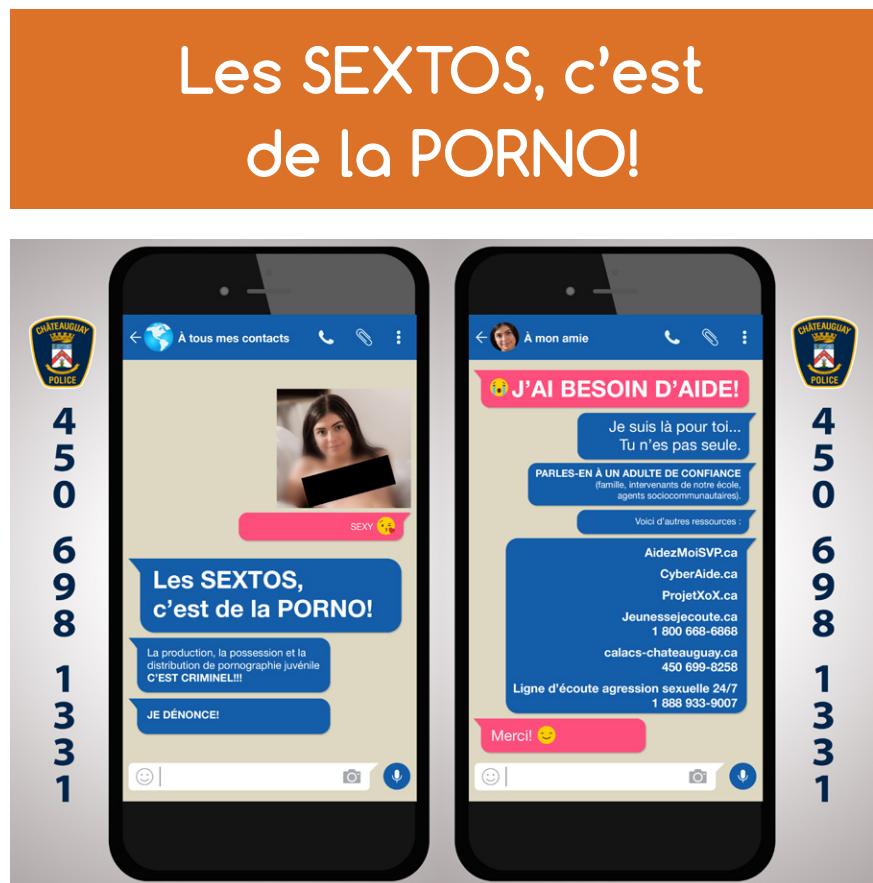
**SANS OUI
C'EST NON!**

L'intimidation et la violence sexuelle

« **Un sexto** est un message à caractère sexuel, érotique, pornographique ou intime, accompagné ou non d'une photo. Il peut être envoyé par texto, par une application de messagerie, sur un réseau social ou autre.

[...]

Il importe également de rappeler que la production, la possession, la distribution de pornographie juvénile et la publication non consensuelle d'une image intime sont des infractions criminelles qui peuvent conduire à de graves accusations. »¹



ENSEMBLE,
agissons contre
la violence sexuelle!

¹ Ville de Châteauguay. (s. d.). Les SEXTOS, c'est de la PORNO!

Récupéré de <https://ville.chateauguay.qc.ca/service-de-police/programmes-communaute-et-prevention/les-sextos-cest-de-la-porno/>

L'intimidation et la violence sexuelle

Le saviez-vous???



1 fille sur 4

a été victime d'au moins une agression sexuelle avant l'âge de 18 ans.



1 garçon sur 10

sera victime d'une agression sexuelle avant l'âge de 18 ans

85%

des jeunes victimes d'agression à caractère sexuel connaissent leur agresseur.

75%

Plus de 75% des jeunes filles autochtones âgées de moins de 18 ans ont été victimes d'agression sexuelle.

SOURCE: MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROGRAMME EMPREINTE

#ONVOUSCROIT

LIGNE RESSOURCE PROVINCIALE
POUR LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE:

1-888-933-9007

SITES PERTINENTS ET RESSOURCES



www.rqcalacs.qc.ca



www.programmeempreinte.com

AidezMoisVP.ca MC

www.aidezmoisvp.ca

cyberaide.ca MC

www.cyberaide.ca



www.marie-vincent.org

La Loi et les recours face à l'intimidation à l'école incluant le transport scolaire et le cyberespace

Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation à l'école a été adoptée en 2012 et stipule qu'un centre de services scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles primaires et secondaires offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.¹

Si vous êtes insatisfait-e avec une décision ou insatisfait-e de la façon dont une situation est traitée, vous pouvez suivre les étapes suivantes :



Si, après avoir franchi les étapes précédentes, la situation n'est pas jugée satisfaisante, il est possible de faire appel au protecteur de l'élève. Pour en savoir plus, rendez-vous au csdgs.qc.ca/protecteur.

Depuis avril 2013, chaque école primaire et secondaire du CSSDGS dispose d'un Plan de lutte local visant à prévenir et à traiter l'intimidation et la violence à l'école, adopté par les membres du conseil d'établissement. L'engagement de tout le personnel scolaire et des partenaires, dont les parents, est essentiel dans la lutte contre l'intimidation et la violence.

Pour trouver la meilleure façon d'intervenir et pour trouver une solution satisfaisante pour tous, consultez le dépliant **RÉSOLUTION D'UN DIFFÉREND**.



En avril 2010, le CSSDGS s'est doté d'un Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves. L'objectif est de faciliter la recherche d'une solution satisfaisante pour tous lorsque survient un différend ou une situation d'intimidation ou de violence. Lorsqu'il n'est pas possible d'arriver à une entente avec les personnes impliquées dans la situation problématique, vous pouvez faire appel au **Service relations avec les parents et les élèves** du CSSDGS.

514 380-8899, poste 3950

relationsaveclesparents@csdgs.qc.ca

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

¹ <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/intimidation-et-violence-a-lecole/strategie-de-mobilisation/>

La loi et l'intimidation pour l'enfant (11 ans et moins)

Un-e enfant de 11 ans et moins ne peut être accusé-e d'avoir commis une infraction puisque la loi a pris en considération qu'elle/il n'est pas assez mature pour comprendre la portée de ses gestes.



Des actions sont possibles telles que:



Des **conséquences** prévues au Code de vie de son école.



Un **suivi** avec un-e **intervenant-e** (école, CLSC, CISSS/CIUSSS, etc.).



Un accompagnement par les **organismes communautaires** (Voir les pages 26 et 27)



Une **intervention** policière préventive impliquant le parent et l'enfant.

Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)¹

Cette loi vise à **PROTÉGER** les enfants s'assurant ainsi que la sécurité et le développement ne soient pas compromis.

Étant donné la présence de **comportements violents à répétition**, aux yeux de la LPJ, l'intimidation est considérée comme une **compromission à la sécurité** d'autrui, **pouvant et devant être signalée**.

Le **motif de compromission** s'inscrit sous **troubles de comportement sérieux**.

Bien qu'étant un choix difficile, un parent peut également signaler son propre enfant pour le même motif, si elle/il souhaite obtenir un accompagnement et un soutien propre à leur réalité.

Pour en savoir plus

Comment réagir à l'intimidation à l'école :

<https://espacesansviolence.org/wp-content/uploads/2018/07/intimidation-comment-reagir.pdf>

www.espacesansviolence.org

¹ Centre intégré de santé et de services sociaux (s.d.). Plus d'information sur la protection de la jeunesse.

Récupéré de <http://www.santemonterege.qc.ca/services/protection-de-la-jeunesse/plus-dinformation-sur-la-protection-de-la-jeunesse>

Le code criminel prévoit spécifiquement un **article de loi pour l'intimidation**. Les gestes et/ou paroles intimidantes commis à partir d'un appareil technologique sont également interdits par le même article de loi. Il s'agit de la cyberintimidation.



Les personnes victimes peuvent s'exprimer...

Comme un des principaux objectifs de la LSJPA est la réparation des torts causés, les personnes victimes ont une place importante dans le processus judiciaire.

Elles ont le droit d'être informées des procédures engagées contre l'adolescent-e et d'y participer, si elles le désirent.

Nous sommes là pour vous soutenir...



La Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) prévoit que, **dès 12 ans, un-e enfant peut être reconnu-e criminellement responsable** de ses gestes et/ou paroles puis faire face à des accusations selon la situation.

La Loi sur le système de justice pénale pour adolescents a pour objectifs:

- D'adapter le système de justice aux particularités du développement des adolescent-es en tenant compte qu'elles/ils n'ont pas la même maturité que les adultes.
- De leur faire prendre conscience qu'elles/ils sont responsables de leur actes et qu'elles/ils doivent en assumer les conséquences en favorisant la réparation des dommages qu'elles/ils ont causés.
- De leur offrir un traitement juste et proportionnel à la gravité de leurs gestes.

En tant que parents, vous serez informés des procédures engagées contre votre enfant et vous pourrez connaître l'évolution de son dossier.



Inspiré de: Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : Les sanctions judiciaires. Récupéré de <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-820-02F.pdf>

Éducaloi. (2017). Les suites possibles à l'interception de votre enfant. Récupéré de https://educaloi.qc.ca/wp-content/uploads/depliant_lsjpa.pdf

La loi et l'intimidation pour l'adolescent-e (12-17 ans)

Pour déterminer l'orientation du dossier, plusieurs critères sont pris en compte par le DPCP parmi ceux-ci :

- L'attitude, l'âge et la situation familiale de l'adolescent-e;
- La reconnaissance de l'adolescent-e face à son geste;
- La vérification des antécédents et des mesures antérieures;
- La gravité du délit;
- Le risque de récidive.

Pour en savoir davantage sur la Loi et les recours possibles, n'hésitez pas à consulter:



éducALOI
educALOI.qc.ca

LE PROCESSUS JUDICIAIRE détermine les avenues possibles lors de la commission d'un délit lié à l'intimidation.

Intervention policière Arrestation



Le directeur des poursuites criminelles et pénales évalue le dossier afin de l'orienter

Sanction extrajudiciaire

Conséquences déterminées par un-e délégué-e à la jeunesse
* Peut permettre l'évitement d'un procès

Sanction judiciaire

Conséquences déterminées par la/le Juge

Organisme de Justice Alternative (OJA)

Travaux communautaires
Atelier de développement des habiletés sociales
Médiation
Dédommagement

Inspiré de: Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : Les sanctions judiciaires. Récupéré de <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-820-02F.pdf>

ÉducALOI. (2017). Les suites possibles à l'interception de votre enfant. Récupéré de https://educALOI.qc.ca/wp-content/uploads/depliant_lsipa.pdf

Les organismes membres du comité pouvant vous soutenir

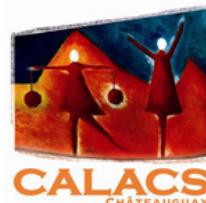


Mission: Prévention de la délinquance juvénile et du décrochage scolaire.

Clientèle: Adolescent-es / Parents / Personnes victimes / Population en général

Territoire desservi: Les MRC Roussillon et Jardins-de-Napierville (Montérégie ouest).

450 632-1640 / benado.org



Mission: Aide, éducation-sensibilisation, et lutte pour enrayer toutes les formes de violence sexuelle.

Clientèle: Femmes de 12 ans et plus / Parents ou entourage / Intervenant-es / Population en général

Territoire desservi: Délimité par les villes de Châteauguay, Beauharnois, Hemmingford, Napierville, La Prairie et Kahnawake.

Services gratuits.

450 692-8258 / calacs-chateauguay.ca



Mission: Aide aux hommes et aux adolescent-es qui veulent cesser d'utiliser des comportements violents ainsi qu'aux hommes en difficulté.

Clientèle: Hommes / Adolescent-es / Parents

Territoire desservi: Les MRC Roussillon et Jardins-de-Napierville (Montérégie ouest).

450 692-7313 / avif.ca



Mission: Services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel, aux proches ainsi qu'aux témoins.

Clientèle: Femmes / Hommes / Adolescent-es / Enfants

Territoire desservi: Montérégie.

Services gratuits.

450 698-3881 / cavac.qc.ca

Les organismes membres du comité pouvant vous soutenir



Pour une enfance
en sécurité et sans violence

Mission: Prévention de toutes les formes de violence faites aux enfants.

Clientèle: Enfants / Parents / Enseignant-es / Éducateurs-trices / Population en général

Territoire desservi: Les MRC Roussillon et Jardins-de-Napierville.

Services gratuits.

450 692-5757 / espacesansviolence.org



Mission: Services d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants.

Clientèle: Femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants / Proches / Professionnel-les

Territoire desservi: Montérégie.

Services gratuits.

450 699-0908 / lare-source.org



Territoire desservi:

Mercier.

450- 691-6090

[ville.mercier.qc.ca/
securite-publique/police/](http://ville.mercier.qc.ca/securite-publique/police/)



Territoire desservi:

Châteauguay,
Beauharnois, Léry et
Saint-Isidore.

450 698-1331

[ville.chateauguay.qc.ca/
service-de-police/accueil/](http://ville.chateauguay.qc.ca/service-de-police/accueil/)



Territoire desservi:

Candiac, Delson,

La Prairie, Sainte-Catherine,
Saint-Constant,
Saint-Mathieu et Saint-Philippe.

450-638-0911

policeroussillon.ca

Mission: Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique; prévenir et réprimer les crimes et les infractions aux lois et aux règlements municipaux; Rechercher les auteurs des crimes et infractions. Dans l'accomplissement de leurs mandats, le personnel doit sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et leurs besoins, être à l'écoute des citoyen-nes et favoriser le sentiment de sécurité.

Clientèle: La population en général.

Les jeunes s'expriment également face à leur pouvoir sur l'intimidation...

Quel est mon pouvoir sur l'intimidation?



Nelly Bourgeois

Gagnante du concours de dessin

Catégorie 6-9 ans

Quel est mon pouvoir sur la cyberintimidation?



TU
BIPES

Bloquer Ignorer Parles-en Enregistre Signal

Theodora Prunoiu

Gagnante du concours de dessin

Catégorie 10-12 ans

Quel est mon pouvoir sur l'intimidation dans les relations amoureuses?



Julia Demers

Gagnante du concours de dessin

Catégorie 13-17 ans

Bibliographie

- Blackburn, P. (2016, 11 mai).** L'épinieuse question de l'intimidation dans la fratrie. Le Soleil de Châteauguay. Récupéré de <https://www.cybersoleil.com/lepinieuse-question-de-l'intimidation-dans-la-fratrie/>
- Centre canadien de protection de l'enfance. (2021).** Parents cyber avertis. Récupéré de <https://parentscyberavertis.ca/app/fr/>
- Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel** (s.d.). Une agression à caractère sexuel c'est... Récupéré de <http://calacs-chateauguay.ca/aide/pour-les-victimes/une-agression-a-caractere-sexuel-cest-2/>
- Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.** (s. d.). Résolution d'un différend, traitement d'une plainte et Protecteur de l'élève. Récupéré de <https://www.csdgs.qc.ca/protecteur>
- Centre intégré de santé et de services sociaux** (s.d.). Plus d'information sur la protection de la jeunesse. Récupéré de <http://www.santemonteregie.qc.ca/services/protection-de-la-jeunesse/plus-d-information-sur-la-protection-de-la-jeunesse>
- Charron, F.** (s. d.). Cette application nous protège contre l'intimidation sur les médias sociaux. Récupéré de <https://francoischarron.com/sur-le-web/applications/cette-application-nous-protège-contre-l'intimidation-sur-les-medias-sociaux/w6WEBVIY48/>
- Comité régional de concertation contre l'intimidation et la violence.** (2016, novembre). Quand l'intimidation s'invite à la maison. Conférence présenté dans le cadres des Mercredis communautaires, Châteauguay, Québec.
- Cyber Simple. (2021).** Devenons tous des Cyber Héros. Récupéré de <https://www.cybersimple.be/fr/cyberheros>
- Dutrisac, D. (2010).** Cyberintimidation : La reconnaître, la comprendre et la prévenir. Récupéré de <https://aidersonenfant.com/cyberintimidation-la-reconnaître-la-comprendre-et-la-prevenir/>
- Éducaloï.** (2017). Les suites possibles à l'interception de votre enfant. Récupéré de https://educaloï.qc.ca/wp-content/uploads/depliant_lsjpa.pdf
- Fédération des comités de parents du Québec** (s.d.). Guide pour accompagner les parents : dont les enfants sont confrontés à des situations de violence ou d'intimidation en milieu scolaire. Récupéré de https://www.fcpq.qc.ca/sites/24577/FCPQ%20guide%20intimidation_VD.pdf
- Fondation Marie-Vincent (2016).** Qu'est-ce que la violence sexuelle? Récupéré de <https://marie-vincent.org/cause/quest-ce-que-la-violence-sexuelle/>
- Gagnier, N. (2012).** À l'aide! il y a de l'intimidation à mon école. Montréal ; LA PRESSE.
- Groupe de travail montérégien sur la problématique de l'intimidation et de la violence. (2016).** Guide pratique pour soutenir l'intervention spécifique (ciblée et intensive) dans les cas d'intimidation et de violence. Récupéré de <http://admin.carrefourmonteregie.ca/public/images/livrables/5c6ac371a4587764034274.pdf>
- Legault, J.-B. (12 juillet 2019).** L'intimidation commence à la maison, dit une nouvelle étude. Récupéré de <https://www.lesoleil.com/actualite/l'intimidation-commence-a-la-maison-dit-une-nouvelle-étude-e656ca2b554790573a998ee65d0defdc>
- L'Heureux, P. (2000).** Travailler avec la violence. Châteauguay : Action sur la Violence Intrafamiliale et Conjugale. 64p.
- Liberté de choisir.** (s. d.). Projet CyberRéflexion. Récupéré de <https://libertedechoisir.ca/parents/projet-cyberreflexion/>
- M, Y. Citation d'internaute.** Récupéré de www.citation-celebre.com
- Ministère de l'éducation.** Ministère de l'enseignement supérieur. Stratégie de mobilisation pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. Récupéré de <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/intimidation-et-violence-a-lecole/strategie-de-mobilisation/>
- Ministère de la Justice du Gouvernement du Canada** (hiver 2003), extraits du bulletin Bâtir des communautés plus sûres no. 7
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015).** Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : Les sanctions judiciaires. Récupéré de <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-820-02F.pdf>
- Mon image web.** Cyberintimidation - Ce que c'est. Récupéré de <https://monimageweb.com/cyberintimidation/>
- Programme empreinte** (s.d.). Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel. Récupéré de <http://www.programmeempreinte.com/fr/accueil/>
- Service de Police de la ville de Montréal** (s.d.). Cyberintimidation. Récupéré de <https://spvm.qc.ca/fr/Jeunesse/Cyberintimidation>
- Tel-Jeunes. (2012).** Émotions : la colère. Récupéré de <http://teljeunes.com/informe-toi/sante-mentale/emotions/colere>
- Tel-Jeunes. (2012).** La violence. <http://teljeunes.com/informe-toi/violence/quest-ce-que-la-violence/quest-ce-que-la-violence>
- Trépanier, M. (2009).** Communiquer sans violence. Salaberry-de-Valleyfield : Via l'Anse. 29p.
- Uberlaker, S. (2018 26 août).** Quoi faire si mon enfant est un intimidateur à l'école? La presse Canadienne. Récupéré de <https://lactualite.com/actualites/quoi-faire-si-mon-enfant-est-un-intimidateur-a-lecole>
- Ville de Châteauguay.** (s. d.). Les SEXTOS, c'est de la PORNO! Récupéré de <https://ville.chateauguay.qc.ca/service-de-police/programmes-communaute-et-prevention/les-sextos-c'est-de-la-porno/>
- Yates, D. (s.d.).** Le cerveau a la mémoire longue. Récupéré de <https://recherche.uottawa.ca/perspectives/cerveau-memoire-longue>



COMME PARENT

CONÇU PAR

Roxanne Brosseau, *Benado*

Julie Mailhot, *ESPACE Châteauguay*

Chantal Brasseur, *AVIF*

Claudia Lavigne et Jennifer-Ann Dooling,
La Re-Source

Véronique Beauregard, *CALACS Châteauguay*

Avec l'appui des membres du comité régional, ainsi que la participation de Claudia Poulin du CSSDGS.



Une initiative du Comité régional de concertation contre l'intimidation et la violence issu de la Table de concertation jeunesse de la région de Châteauguay.

Avec la participation financière de :

ENSEMBLE CONTRE

l'intimidation!

Québec